

SOCIÉTÉ DES NATIONS

Journal Officiel

SUPPLEMENT SPECIAL N° 130

ACTES

DE LA

QUINZIEME SESSION ORDINAIRE

DE

L'ASSEMBLEE

SEANCES DES COMMISSIONS

PROCES-VERBAL

DE LA

SIXIEME COMMISSION

(Questions politiques)



GENEVE **dodis**



Très sincèrement, j'avoue que je ne sais pas comment l'admission des Soviets pourra créer des perspectives favorables à l'œuvre de paix et de sécurité dans le monde, invoquées dans le préambule du Pacte de la Société des Nations, qui devrait constituer la *Magna Charta* de tous les Etats modernes. L'admission des Soviets à la Société des Nations, par la simple augmentation de prestige qui en résulterait pour eux, ne risque-t-elle pas de rendre plus efficace la propagande destinée à détruire les institutions sur lesquelles repose l'organisation politique et sociale des Etats ? C'est aussi à cause de cette propagande, à cause de ce qu'elle pourrait avoir de nuisible pour mon pays — pays d'ordre et de discipline, de sentiments chrétiens profondément enracinés, de la plus haute moralité familiale, de ferme respect pour les droits individuels — que le Gouvernement de la République, qui n'a pas encore reconnu l'Union des Républiques soviétistes socialistes, se prononce pour le rejet de la demande d'entrée de ce pays dans l'organisation de Genève.

Et encore, problème dont la délicatesse ne vous échappera pas, comment concilier le fait de l'admission à la Société des Nations avec la pratique, disons mieux, avec la technique internationale en vigueur, de la reconnaissance des Etats ? Reconnaissance à Genève et non reconnaissance au dehors ? Coopération internationale à la Société des Nations, qui implique les plus sérieux engagements internationaux, et abstention ailleurs ? L'admission à la Société des Nations n'entraînera-t-elle pas, logiquement et nécessairement, la reconnaissance *de jure* du Gouvernement soviétique par les différents Etats ? Quelle sera la situation de ceux qui ne voudront ou qui ne pourront pas, en ce moment, assumer cette attitude ?

Le vote du Portugal ne sera que l'affirmation de principes d'une Puissance fière de son existence multiscalaire, de son vaste empire colonial et de sa situation économique et financière, qui a atteint son équilibre parmi le déséquilibre presque général. Si, malgré tout, la thèse que je viens de défendre ne triomphe pas, je veux exprimer néanmoins ma foi dans la puissance de la Société des Nations pour dissiper tous les malentendus entre les peuples, pour chasser le trouble qui s'empare des esprits et qui prive les élites comme les masses de l'orientation indispensable pour surmonter les difficultés accumulées. J'ai confiance qu'elle réussira par la suprématie des valeurs morales, avec les formidables ressources dont elle dispose, à rendre définitive la paix incertaine de l'heure qui passe.

M. MOTTA (Suisse). — La position que le Conseil fédéral suisse a prise devant la demande d'admission présentée par l'Union des Républiques soviétistes socialistes est connue de tous. Critiquée par les uns, défendue par les autres, contraire à l'opinion de la grande majorité des autres délégations, contraire surtout aux desseins déclarés des trois grandes Puissances ici présentes, l'attitude de la Confédération suisse doit être motivée et expliquée. Je tâcherai de le faire avec ce sens de la mesure et ce souci de la modération qui seuls garantissent aux arguments leur efficacité, mais je vous parlerai en même temps avec cette entière franchise que nous nous devons les uns aux autres.

La Suisse est le seul Etat qui soit entré dans la Société des Nations par la voie du plébiscite, c'est-à-dire par un vote de son peuple et de ses cantons. La lutte autour de cette question capitale fut une des plus disputées et des plus émouvantes de notre longue histoire. Le Gouvernement fédéral apporta dans la controverse tout le poids de son autorité et il fut suivi. Les fondateurs de la Société nous avaient témoigné leur confiance en désignant Genève comme siège de la nouvelle institution. Notre opinion publique a toujours été et reste très sensible à ce grand honneur. Le fait d'être le pays du siège a eu, entre autres, ce résultat en somme heureux de concentrer, peut-être plus qu'ailleurs, l'intérêt de notre opinion publique sur les travaux et l'activité de la Société des Nations. La proximité des choses en augmente presque toujours l'intérêt.

Nous avons été dès le début des partisans très déterminés de l'universalité. Nous l'avons montré par nos actes. Si je ne craignais de tomber dans une faute de goût, je me citerais moi-même en rappelant que, dans mon discours du 20 novembre 1920 pour l'ouverture solennelle de la première Assemblée, je faisais une allusion directe à la Russie en souhaitant que, « guérie » un jour de « son ivresse » et « libérée de sa misère », elle demandât et trouvât dans la Société des Nations l'aide indispensable à sa reconstitution.

Le Gouvernement suisse, toujours animé de l'amitié la plus vive pour le peuple russe, n'a cependant jamais voulu reconnaître *de jure* son régime actuel. Il est résolu à rester sur sa position de refus et d'attente. Notre Légation de Pétrograde a été pillée en 1918, un de ses fonctionnaires, massacré. Nous n'avons jamais reçu un semblant d'excuse. Lorsqu'en 1918, une tentative de grève générale faillit nous précipiter dans les affres de la guerre civile, une mission soviétique que nous avions tolérée à Berne dut être expulsée, *manu militari*, car elle avait trempé dans cette agitation.

Dès que l'on commença à parler, cette année, dans les milieux diplomatiques, de la possibilité que l'Union soviétique fût admise dans la Société des Nations, le Conseil fédéral fit connaître sans hésiter au Parlement qu'il n'aurait pas donné, pour sa part, une suite favorable à une telle demande. Un vote affirmatif aurait, en effet, entraîné en fait, si ce n'est en droit, la reprise des relations diplomatiques régulières. Il n'en pouvait être question. Le Conseil fédéral, conformément à son devoir d'élémentaire prudence, réserva cependant à ce moment et pour aussi longtemps qu'une décision plus précise ne se serait imposée, sa liberté de choisir entre un non catégorique et l'abstention, celle-ci n'étant par ailleurs, à son avis, qu'une forme atténuée du refus.

Depuis lors et à mesure que les probabilités d'une demande d'admission russe se rapprochaient et augmentaient, notre opinion publique s'est saisie du problème posé avec une vigueur grandissante. Je vous expliquerai tout à l'heure pourquoi et comment cette opinion a réagi, mais je vous demande d'abord la permission de m'expliquer sur son sens et sa portée.

Notre opinion publique est toujours libre ; elle est en même temps spontanée. La liberté de notre presse est entière. Le Conseil fédéral ignore l'institution de la presse officieuse. Pas de pressions, pas même de directives qui partent d'en haut. Nous possédons en même temps de très nombreuses associations patriotiques de tout ordre où l'esprit civique est cultivé et maintenu en éveil. Nous ne serions pas la démocratie que nous sommes s'il en était autrement. De cette démocratie, nous sommes fiers ; elle est une de nos raisons de vivre. Pas de démocratie, pas de Suisse. Si, par conséquent, dans une question importante, la presse et les associations patriotiques s'expriment à une très forte majorité en dehors des partis, des régions et des langues dans le même sens, cela signifie que nous nous trouvons en présence d'une volonté nationale clairement proclamée. Le gouvernement du pays doit en tenir compte. Il le doit d'autant plus si, entre son avis et celui de l'opinion publique, il y a concordance. Tel est votre cas.

Voici, si j'essaye de m'attacher à ses éléments substantiels et si je néglige ceux qui me semblent secondaires, voici comment le problème de l'admission de l'Union soviétique dans la Société des Nations se pose pour nous.

Un régime, un gouvernement dont la doctrine et la pratique d'Etat est le communisme expansif et militant, remplit-il les conditions nécessaires pour être admis parmi nous ?

Je ne m'arrête ni aux termes du préambule ni aux dispositions littérales de notre Pacte. Les arguments que je pourrais en tirer seraient très forts, mais ils demeurent secondaires si je les confronte avec les raisons supérieures du Pacte, avec son but primordial, avec ce qu'il contient d'inexprimé parce que trop naturel et donc nécessairement supposé.

Ce communisme est dans chaque domaine — religieux, moral, social, politique, économique — la négation la plus radicale de toutes les idées qui sont notre substance et dont nous vivons. La plupart des Etats interdisent déjà la simple propagande communiste, tous la considèrent comme un crime d'Etat dès qu'elle cherche à passer du champ de la théorie à celui de l'action.

Le communisme soviétique combat l'idée religieuse et la spiritualité sous toutes ses formes. Lénine a comparé la religion à l'opium. La liberté de conscience n'est plus qu'une apparence. Les serviteurs du culte et leurs familles sont privés des cartes alimentaires. Les temples sont désaffectés et tombent en ruine. Il y avait à Moscou cinq cents églises et chapelles ; il en resterait encore quarante. Les Eglises chrétiennes du monde entier se sentent frappées dans l'esprit et dans la chair de tous ceux qui, là-bas, clament et professent leur croyance dans le Christ. Une pétition qui s'appelle « des martyrs » a recueilli en Suisse, l'an dernier, plus de deux cents mille signatures.

Le communisme dissout la famille ; il abolit les initiatives individuelles ; il supprime la propriété privée ; il organise le travail en des formes qu'il est difficile de distinguer du travail forcé. La Russie est visitée par le sombre fléau de la famine, et les observateurs les plus impartiaux se posent la question de savoir si cette famine est un phénomène purement naturel ou s'il est la conséquence d'un système économique et social vicié dans ses racines.

Mais ces caractéristiques du communisme, telles que j'essaye de les tracer objectivement, ne donneraient pas encore une idée suffisante du communisme russe. Il faut y ajouter un autre trait essentiel et saillant qui achève de le mettre en opposition avec un des principes les plus indispensables et universellement reconnus quant aux relations des Etats. Le communisme russe aspire à s'implanter partout. Son but est la révolution mondiale. Sa nature, ses aspirations, sa poussée le mènent à la propagande extérieure. Sa loi vitale est l'expansion qui déborde les frontières politiques. Si le communisme y renonce, il se renie lui-même ; s'il lui demeure fidèle, il devient l'ennemi de tous, car il nous menace tous. Il me serait aisé d'étayer chacune de ces affirmations sur des textes authentiques puisés dans la littérature bolcheviste officielle, mais je vous ferai grâce de citations superflues. Il s'agit de vérités incontestées et incontestables.

J'entends une première objection : Il faut se garder, dit-on, de confondre le parti communiste avec l'Etat bolcheviste.

Cette objection n'en est pas une. L'Etat bolcheviste, le parti communiste russe et la Troisième internationale qui est née de lui constituent une unité morale. L'Etat bolcheviste a été fondé pour réaliser le programme du parti communiste. Lénine avait réuni dans sa personne les fonctions de chef de l'Etat et celles de chef du parti. L'actuel secrétaire général du parti, sans être le chef nominal de l'Etat, en est le maître. Les liens entre l'Etat et le parti sont indissolubles. Le parti commande, l'Etat exécute.

J'entends une deuxième objection ; elle est plus importante. Je voudrais d'abord l'énoncer et puis l'examiner.

L'Union soviétique constitue, observe-t-on, un immense territoire de cent soixante millions d'êtres humains. Etat tourné d'un côté vers l'Asie, de l'autre vers l'Europe, à cheval en quelque sorte sur deux continents, il serait dangereux de l'ignorer et de le tenir délibérément à l'écart. La Société des Nations n'est qu'une nouvelle forme de la collaboration internationale ; elle n'est pas un institut de morale, elle est une association politique qui vise surtout et avant tout à empêcher les guerres et à maintenir la paix. Si l'admission de la Russie peut servir la cause de la paix, il convient de s'y adapter quels que soient les craintes, les scrupules, les répugnances que beaucoup de gouvernements éprouvent. Il n'est pas défendu d'espérer que la collaboration continue de la Russie soviétique avec les autres Etats au sein de la Société des Nations facilite une évolution bienfaisante pour tous et, en première ligne, pour la Russie elle-même.

Vous seriez à juste titre étonnés si je pouvais refuser toute valeur à cette manière d'envisager la question. Les Gouvernements de la France, du Royaume-Uni et de l'Italie avaient déjà porté à la connaissance du Conseil fédéral, par les moyens ordinaires de la diplomatie, c'est-à-dire par leurs représentants à Berne, des opinions analogues. Ces conversations entre eux et

moi-même, comme chef du Département politique fédéral, se sont déroulées dans l'amitié et dans la confiance. Je n'ai jamais eu le sentiment d'une pression, même indirecte, et je tiens ici à le déclarer pour dissiper toute équivoque possible dans l'intérêt commun.

Mais, si nous avons compris les points de vue des autres gouvernements et, notamment, ceux des trois grandes Puissances, nous avons dû nous placer sur un autre plan. Un pays comme la Suisse, qui ne peut et ne veut jouer de rôle dans la grande politique, suit nécessairement des conceptions à lui. L'opportunisme, même le plus élevé et le plus légitime, nous est parfois défendu. Nous ne pouvons rivaliser avec les autres Etats que dans la recherche ardue de la grandeur morale.

Or, cette évolution du régime bolcheviste, que nous souhaitons avec vous, nous ne pouvons y croire. Nous ne pouvons sacrifier l'idée d'un minimum de conformisme moral et politique entre les Etats au principe de l'universalité. La Société des Nations est ou devrait être, à nos yeux, une des choses les plus grandes que les hommes avaient imaginées et réalisées. Lorsque, le 16 mai 1920, le peuple et les cantons suisses, en surmontant tous les obstacles qui leur venaient de la tradition, décidèrent que la Confédération entrerait dans la Société des Nations, ils obéirent généreusement à l'appel de l'idéal.

Aujourd'hui, le sentiment commun de tous les Suisses qui se tiennent sur le terrain patriotique et national est que la Société des Nations tente une entreprise risquée. Elle ne craint pas de marier l'eau et le feu. Si la Russie soviétique cesse tout à coup d'injurier la Société des Nations, alors que Lénine l'avait définie une entreprise de brigandage, l'explication de sa nouvelle attitude s'inscrit dans les signes qui sillonnent le ciel de l'Extrême-Orient. Nous n'avons pas confiance. Nous ne pouvons pas coopérer dans l'acte qui confèrera à la Russie soviétique un prestige qu'elle n'avait pas encore.

Mais les dés sont jetés. *Alea jacta est*. Nous préférons jouer le rôle de celui qui avertit et met en garde. Nous souhaitons que l'avenir nous accuse de méfiance exagérée. Nous comptons que tous les autres Etats nous aideront à empêcher que Genève puisse se transformer en un foyer de propagande dissolvante. Nous veillerons. Tel est notre devoir. Il nous suffit, en attendant, que la Russie soviétique n'aura pu entrer dans la Société des Nations à l'unanimité des voix, dans l'oubli de son passé et avec des couronnes triomphales.

Lorsqu'elle aura été admise, le Conseil et l'Assemblée se trouveront devant plusieurs questions qui restent ouvertes. Les résolutions de l'Assemblée qui se rapportent à l'indépendance de la Géorgie ne s'endormiront pas dans la mort. L'Arménie, l'Ukraine, d'autres pays encore verront des hommes de cœur continuer à s'occuper d'eux. Il ne faudra pas dire : Ces questions ne se poseront plus. Les sympathies du monde civilisé accompagnent les héros qui défendent leur vie et leur liberté. Ces questions ne sont donc pas atteintes par la prescription.

Et surtout, lorsque les délégués soviétiques se trouveront à Genève, nous espérons bien que des voix retentiront ici pour demander, au nom de la conscience humaine, des explications à leur Gouvernement. Elles dénonceront cette propagande antireligieuse qui ne connaît pas sa pareille dans les annales du genre humain et qui plonge dans le deuil et dans les larmes la chrétienté, avec tous les hommes qui croient en Dieu et invoquent sa justice.

J'ai terminé. J'ai essayé de faire entendre la voix de l'immense majorité des Suisses. Aucune intention chez nous de faire la leçon aux autres. J'ai tenu à parler librement. Si je ne l'avais pas fait, j'aurais été infidèle à la consigne qui est la mienne.

Il est à l'honneur de l'Assemblée que cette procédure d'admission pourtant si délicate se soit engagée et déroulée dans le calme et la sécurité. Le peuple suisse apprendra les décisions de votre majorité avec sang-froid et avec cette sage discipline démocratique qu'il tient de ses traditions séculaires.

M. JASPAR (Belgique). — La Belgique n'a pas noué de relations diplomatiques avec les Soviets. Les motifs qui ont déterminé son attitude à ce sujet s'inspirent des considérations d'ordre supérieur que la Suisse vient de faire valoir avec une éloquence modérée et une émotion contenue auxquelles je tiens à rendre hommage. Au nom du peuple libre et démocratique qu'est le mien, j'aimerais les développer comme elle, si ce n'était abuser de vos instants et de votre indulgence.

A ces considérations, qui sont essentielles, s'en ajoutent d'autres, particulières à mon pays.

J'ai eu l'honneur d'exposer moi-même, comme ministre des Affaires étrangères du Gouvernement belge, à la Conférence de Gênes de 1922, le préjudice énorme, s'élevant à plusieurs milliards de francs-or, que les Soviets ont causé à mes compatriotes, en s'emparant, contrairement à toute justice, des cent soixante et une entreprises édifiées en Russie grâce au labeur des ingénieurs et des ouvriers belges, qui ont initié ce pays à la vie industrielle dont son Gouvernement actuel s'enorgueillit. Jamais aucune restitution ni aucune réparation, pas même un regret, n'ont été consentis du chef de cette injustifiable spoliation infligée à une petite nation par l'un des plus puissants empires du monde.

La Belgique n'entend cependant pas émettre un vote négatif ; elle s'abstiendra.

Cette attitude lui est dictée uniquement par les considérations suivantes : l'entrée de la Russie dans la Société des Nations a été caractérisée comme aidant au raffermissement et à une meilleure organisation des rapports internationaux par l'extension de la Société des Nations, et semblable but fut toujours le nôtre. Trois grandes Puissances, avec lesquelles la Belgique entretient des relations étroites, ont pris l'initiative de cette politique et s'y sont expressément associées. Quels que puissent être ses scrupules et ses justes griefs, la Belgique ne veut pas contrarier leur effort, alors qu'elles assument une responsabilité essentielle dans le maintien de l'ordre européen et de la paix universelle.

M. CANTILLO (République Argentine). — J'ai le devoir d'exposer, aussi brièvement que possible, la situation spéciale de mon pays au moment où se pose devant la Société des Nations la question de l'admission des Républiques soviétistes socialistes.

La République Argentine n'a pas de rapports officiels avec le Gouvernement soviétique depuis les premiers jours de l'actuel régime russe, car il s'est produit, à cette époque, la rupture des relations diplomatiques par le fait de violences dont fut victime, contre toutes les règles de droit, le représentant argentin à Saint-Petersbourg.

Ces violences de la première heure furent renouvelées en 1920 contre la personne du fonctionnaire chargé de nos intérêts et contre le siège de notre légation.

De tels faits, graves en eux-mêmes, prennent plus de gravité encore par les détails dont ils s'entourent et dont je ferai grâce à la Commission. C'est en effet toute une odyssée que celle de M. Naveillan, le fonctionnaire en question qui, en l'absence du ministre alors en congé à Buenos-Ayres, avait à sa charge le soin de nos intérêts. Poursuivi, traqué, jeté plusieurs fois en prison, mourant de faim, sans moyen de communiquer, brutalisé, on ne se borna pas à sévir contre sa personne, on viola le siège de la légation, on séquestra les papiers officiels dont il avait la garde.

Or, le Gouvernement des Soviets n'a jamais fait droit aux réclamations, n'a jamais offert de réparations ni fourni la moindre explication au Gouvernement argentin au sujet des procédés employés par lui contre son représentant.

Dans ces conditions, nous plaçant au dessus des griefs que notre honneur et notre dignité ne nous permettent pas d'oublier, nous estimons, par un souci d'impartialité dont vous saurez apprécier le sens et la portée, que nous devons nous abstenir de nous prononcer.

C'est pourquoi nous nous sommes abstenus au Conseil et nous nous abstiendrons à l'Assemblée.

Le Jonkheer DE GRAEFF (Pays-Bas). — Je tiens à faire ici une déclaration afin qu'il n'y ait aucune incertitude sur l'attitude de la délégation des Pays-Bas dans la question qui nous occupe en ce moment.

Ne jugeant pas utile de répéter ici les motifs d'ordre général déjà exposés si éloquemment par mes prédécesseurs à cette tribune, tout spécialement par le délégué de la Suisse, je puis me borner à vous dire que la délégation des Pays-Bas se voit obligée de voter contre l'entrée de l'Union des Républiques soviétistes socialistes dans la Société des Nations.

M. BARTHOU (France). — C'est le Pacte à la main, ce Pacte qui a posé les premières assises de la paix universelle, que je monte à cette tribune. Il est mon guide, mon témoin et ma caution. J'ai entendu tout à l'heure, avec l'émotion qui nous a tous pénétrés, le discours de M. Motta. Je lui sais gré d'avoir exprimé son opinion avec autant d'indépendance et d'autorité morale, et je ne lui sais pas un moindre gré d'avoir fait des déclarations qui, même à l'heure où je parle, dominent ce grand débat.

D'abord, M. Motta a dit qu'il parlerait avec franchise, et il a ajouté tout de suite qu'il userait de ce sens de la modération et de ce souci de la mesure qui, seuls, donnent aux arguments leur efficacité.

Pourquoi un tel langage n'a-t-il pas été tenu par tous, et pourquoi faire descendre des questions de principe et de doctrine où nous pouvions nous opposer les uns aux autres, cette discussion dans la bassesse et la tristesse des querelles personnelles ? Je passe.

M. Motta a fait une autre déclaration dont j'ai également retenu la force et l'autorité. Il a répondu à des accusations qui ont été portées non seulement contre mon pays, mais contre deux grands pays amis, le Royaume-Uni et l'Italie. Nous avons pensé, les trois gouvernements de ces pays, dans une indépendance complète les uns à l'égard des autres, que nous pouvions et que nous devons expliquer à nos amis d'Europe et du monde les raisons pour lesquelles nous estimions que le moment était venu d'admettre la Russie soviétique dans la Société des Nations.

Cette démarche était simple, naturelle, habituelle. M. Motta l'a reconnu avec toute l'autorité de sa fonction. Il a dit que les démarches des trois ambassadeurs s'étaient poursuivies dans l'amitié et dans la confiance et qu'on n'avait tenté, même de la manière la plus indirecte, aucune pression sur le Gouvernement suisse. Je remercie M. Motta de cette déclaration, je ne dirai pas tardive en ce qui le concerne, mais qui, véritablement, était nécessaire.

Je tiens à me réclamer de la déclaration de notre éminent collègue suisse pour dire que nous n'avons pas tenté d'exercer ici cette pression, qu'on n'a pas pu non plus nous accuser d'avoir essayé d'exercer ailleurs.

Il y a eu des conversations.

Est-ce que ces conversations préalables ne sont pas la loi traditionnelle de la Société des Nations et, en quelque sorte, la condition nécessaire de son institution et de son travail ?

Est-ce que, au moment où l'Allemagne a demandé à entrer dans la Société des Nations, les conversations n'ont pas été plus longues ?

Est-ce que, par exemple, au mois de juin dernier, sous la haute autorité du baron Aloisi, nous n'avons pas poursuivi, avec le Gouvernement allemand, des négociations pour essayer d'arriver à un accord de méthode dans la question de la Sarre ? Ces négociations ont été délicates, difficiles. A un moment, on a pu croire qu'elles n'avaient pas abouti et, le 4 juin, nous avons eu une des séances qui ont fait le plus d'honneur au Conseil de la Société des Nations et à la Société des Nations elle-même, puisque toutes les délégations, sans exception, se sont prononcées en faveur des propositions qui étaient faites par le Comité des Trois.

Quel était, dans le cas qui nous occupe, le but de ces conversations ? Que pouvions-nous redouter ? De n'avoir pas certaines garanties nécessaires ?